

Parlement

Deux ministres auditionnés au Sénat



Photo : Gaston Ngoubilli

L'appréciation des sénateurs sur l'examen et la modification de certaines ordonnances est attendue.



Photo : Gaston Ngoubilli

Le ministre de la Justice, Gadre des sceaux...

M.A.M
Libreville/Gabon

Hier, devant les sénateurs, les ministres de la Justice, Séraphin Moundounga, et de la Fonction publique, Jean-Marie Ogandaga, sont allés défendre des projets d'ordonnances. L'un portant sur le nouveau Code pénal, et l'autre sur le Statut général de la Fonction publique.

LA deuxième chambre du Parlement a reçu, hier, deux membres du gouvernement : Séraphin Moundounga, en charge de la Justice et Jean-Marie Ogandaga de la Fonction publique. Comme leurs prédécesseurs, ils ont soumis à l'appréciation des sénateurs l'exposé des motifs portant ratification de l'ordonnance modifiant certaines dispositions de la loi n°1/2005 pour ce qui est de la Fonction publique et du nouveau Code pénal s'agissant de la justice au Gabon.

Chacun, à son tour, a apporté aux parlementaires présents les raisons pour lesquelles ces textes ont subi des modifications. Entre autres justifications, on y retrouve le contexte, l'objectif général et spécifique et éventuellement les innovations apportées à ces différentes dispositions. S'agissant de l'ordonnance modifiant et supprimant certaines dispositions de la loi n°1/2005 du 4 février 2005 portant Statut général de la Fonction publique, le ministre a indiqué que celle-ci avait pour ambition d'apporter des réponses aux préoccupations des agents publics. Cela, en matière de valorisation des ressources humaines et de revalorisation de la notion de service public. Toutefois, Jean-Marie Ogandaga situe la crise économique qui a prévalu pendant plusieurs années comme à l'origine de la non application de cette disposition. Un état de chose qui, selon l'orateur, a eu des effets oc-

casionnant la mise en veilleuse des acquis et la persistance de la grille de 1993. D'où, le contexte d'insatisfaction générale, conduisant ainsi les hautes autorités à décider de la réforme du système de rémunération des agents de l'Etat. Fort de cela, l'objectif visé par la révision du Statut général de la Fonction publique est, à entendre le ministre de tutelle, de donner une assise juridique à l'implémentation et la mise en œuvre du nouveau système de rémunération. Toujours dans son argumentaire, il estime que les objectifs spécifiques visés par ladite révision ont été présentés aux sénateurs. On note entre autres, le renforcement du lien entre les critères de rémunération et les éléments de rémunération ; l'amélioration de la structure de la rémunération par le rétablissement de la solde de base sur les autres éléments, etc. Pour sa part, Séraphin

...et son collègue de la Fonction publique.



Photo : Gaston Ngoubilli

Moundounga a axé son argumentaire sur l'objectif et les innovations concernant le projet d'ordonnance relatif au nouveau Code pénal. En effet, selon le Garde des Sceaux, cet outil poursuit l'objectif de la consolidation de l'Etat de droit et cherche, à concilier l'aspect réparateur et pacificateur de la peine avec l'indispensable sauvegarde de la dignité humaine. Désormais, les crimes de terrorisme et celui d'homicide volontaire aggravé de prélevement d'organes et au-

tres mutilations de la victime ou acte de barbarie, sont rendus imprescriptibles sans possibilité alternative à la réclusion criminelle à perpétuité et un séjour carcéral dans un quartier ou une prison de haute sécurité, tel que projeté dans le nouveau régime pénitentiaire. Aussi, les délais de prescription pour des agressions sexuelles commises sur des mineurs ainsi que les actes de pédophilie, devront-ils désormais courir non plus à compter du jour

de la commission de l'acte, mais à compter de l'âge de la majorité des victimes. Une innovation que le ministre inscrit dans le cadre du renforcement de la sauvegarde de la dignité humaine. A noter que ce nouveau Code pénal est organisé autour de sept livres consacrés, notamment, à la protection des biens (livre IV), la protection contre les grands trafics (livre VI), la protection des intérêts fondamentaux de la nation (livre II), etc.

Tribune des Partis politiques

En mode solitaire

"Quand on n'a besoin que de peu de chose, un rien suffit, et quand un rien suffit, on n'a pas besoin de grand chose". Gestionnaire principal du pays, le Parti démocratique gabonais (PDG) entreprend, depuis peu, seul, sans ses alliés, une tournée qui a débuté, voilà quelques semaines, par la province du Moyen-Ogooué. Après un entracte, c'est au tour de la Ngounié et la Nyanga d'accueillir le secrétaire général Faustin Boukoubi et sa délégation. Lentement, mais sûrement, la "caravane politique" de la locomotive de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence poursuit allègrement son bonhomme de chemin. Levant au passage quelques équivoques et plusieurs coins du voile des contradictions nées, un tant soit peu, au sein de leur habitacle politique. Recensant aussi, à dessein, les besoins multiples et pressants qui minent le quotidien de plusieurs pans de la société. Pourtant, dans ce périple en passe d'atteindre sa vitesse de croisière, le Parti démocratique gabonais, à préféré (plutôt que d'être "mal accompagné ?"), d'entre-

prendre seul, sans aucune "assistance" de ses alliés, son marathon commis, sauf à s'y méprendre, dans l'optique de redorer son image politiquement ternie par une succession des procès d'intention. Émanant surtout de ses nombreux contempteurs qui, tapis dans l'opposition, n'ont cessé d'ironiser sur son bilan de plusieurs décennies à la tête du pays. Or pour nombre d'observateurs avisés de l'arène politique nationale, c'est l'occasion pour les formations politiques signataires de la Charte et du Code de bonne conduite de la majorité de prouver, à la face de l'opinion plurielle, le degré de leur attachement aux valeurs qui fondent leur camp politique, entendez : la galaxie présidentielle. Et ce, en guise de leur soutien réel à l'action politique du chef de l'Etat et en l'endroit du PDG. Tout au contraire ! Comme on le voit, chaque entité politique préférant prêcher pour sa propre chapelle, sans en accorder la moindre importance ou attention à la croisade qu'entreprend actuellement la tête de proue de leur groupement politique.

Cette attitude dénoterait de deux façons. La première, apprend-on, est que le Parti démocratique gabonais n'a pas besoin d'être assisté dans ce genre de "déploiement". Rappelant que le "premier élément d'un parti, s'il n'est pas porteur d'une idéologie, exprime au moins une certaine orientation, une certaine vision de l'homme et de la cité : il est le fruit d'une certaine culture politique". En d'autres termes, que la tournée nationale actuelle du parti dit de masses, est avant tout une "affaire personnelle", en ceci qu'elle aura été suscitée dans le souci premier de se refaire une santé politique, d'élargir son aura et de débayer son chemin dans la perspective des joutes électorales annoncées pour 2016. Entendu aussi, autre raison évoquée, qu'un quelconque rappel des troupes alliées, pour mener ensemble une telle initiative aurait, commentent certains, recommandé davantage des sacrifices financiers. La deuxième, sur ce segment, nombre des responsables des partis de la majorité fustigent, pour le dénoncer, le "comportement

suffisant et égoïste" de leur principal partenaire politique. Estimant, qu'à défaut de se joindre à lui, le PDG aurait pu les associer d'une manière ou d'une autre. En leur disposant, par exemple, d'un peu des moyens afin de descendre aussi sur le terrain y défendre, chacun à sa manière, l'action politique du chef de leur majorité, tout en participant aussi, peu ou prou, à tracer le sillon pour 2016. Mais que malheureusement, le PDG n'a toujours fait recours à eux (partenaires de la majorité) que lorsqu'il s'agit, en grande partie, de l'aider à franchir certains obstacles qui se sont toujours dressés sur son chemin. Or le PDG sait qu'en politique les attitudes sont changeantes voire instables. Préférant ainsi, mener, en mode solitaire, (sa) tournée. Conscient que, dans ce terreau des mystères qu'est la politique, "une erreur de jugement est d'autant plus dangereuse qu'elle contient plus de vérité". Le coup de Jarnac de Paul Mba Abessole, en 2009, est encore frais dans les mémoires.